L'AM LES

LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

Siège social : 12 avenue de la Gare Adresse postale : B.P. 51 33740 ARES 205 56 60 08 27 - 06 13 57 88 92 Site Internet : http/www.amisdulittoral.fr

Janvier 2011 - N° 64

Éditorial

Bonne année à tous, Amis du Littoral Nord Bassin! Bonne année à vous personnellement, à ceux que vous aimez, au succès de vos entreprises et de vos engagements! Bonne année à notre pays et à la terre entière!

Certes l'état du monde est loin d'être idyllique et 2010 et ce début d'année ont connu nombre de fléaux : catastrophes naturelles, conflits meurtriers, malnutrition, chômage de masse..., et pourtant, je voudrais, envers et contre tout, délivrer un message optimiste, non par égoïsme et en oubliant les souffrances des victimes, mais parce que l'optimisme est nécessaire à l'action comme l'oxygène l'est à la vie.

Un de mes anciens maîtres disait à ses jeunes ingénieurs: soyez des inventeurs de simplicité et ne vous perdez pas dans des dispositifs trop compliqués. Réutilisant la formule, je forme le vœu que nous soyons tous des inventeurs d'optimisme, chacun à notre place, dans notre vie personnelle, dans notre vie professionnelle, dans notre vie associative. Et cela non en application de la méthode Coué, mais pour pouvoir nous affranchir de ce pessimisme ambiant si ravageur qui mine nos vieux pays développés, et libérer les forces créatives et neuves qui sont en nous pour la solution des problèmes. Et ne nous contentons pas de déplorer l'existence de ces problèmes, travaillons à les résoudre.

D'autant plus que les facteurs d'optimisme ne manquent pas sur notre littoral :

Nous habitons un territoire où les amoureux de la nature sont heureux. Nous avons la chance d'avoir entre Andernos et Arès une coupure d'urbanisation qui va jusqu'au Bassin : elle est pour l'essentiel propriété du Conservatoire du Littoral, mais 3 hectares de la belle forêt du Coulin sont menacés d'une vente à un promoteur privé. Jean-François Pahun rend compte du recours amiable que nous avons introduit auprès du Maire d'Andernos à l'encontre du premier permis de construire délivré.

Nous nous battons et nous gagnerons.

- La démarche pour la création du Parc Naturel Marin (le PNM) avance : des groupes de travail se réunissent, un deuxième comité de concertation aura lieu à Arès le 28 Janvier avec le Préfet de Région et l'Amiral, Préfet Maritime. Nous vous en rendrons compte.
- ➤ L'étude sur les causes de la régression des zostères, pour le lancement de laquelle nous nous sommes battus, se déroule normalement. Il faut attendre l'automne prochain pour avoir une première synthèse, mais on peut déjà se réjouir de voir les spécialistes des herbes marines collaborer avec les ornithologues spécialistes des bernaches cravant et des cygnes.
- ➤ L'envasement des esteys ne faiblit pas, mais nous ne devons pas désespérer. Les zostères, dont la régression est la cause de l'envasement, peuvent revenir comme elles sont revenues à Hossegor ou dans la baie de Bourgneuf, surtout bien sûr si nous avons identifié les causes de la régression et apporté les correctifs nécessaires.

Je dois confesser, que j'ai hésité à mettre cet éditorial sous le signe de l'optimisme, le décalage était tellement grand avec la sinistrose ambiante! C'est un de mes petits fils de 20 ans qui m'a convaincu de le faire : il m'a dit « tu dois délivrer un message générateur d'optimisme ». Merci à lui.

Encore, bonne année, et que ceux qui nous ont adressé leurs vœux soient remerciés.

L'activité nautique sur le Bassin d'Arcachon

Nous donnons ci-dessous quelques éléments clés apportés par l'étude que vient de réaliser le laboratoire Géomer rattaché au CNRS et à l'Université de Bretagne Occidentale et repris lors de la réunion du groupe de travail Nautisme du 14 janvier du Parc Naturel Marin.

- ➤ Environ 12 000 embarcations (hors annexes) présentes sur le plan d'eau en période estivale (96 % de plaisance et 75 % motorisées)
- Flotte « active »: entre 6 et 15 % de la flotte totale en période estivale (700 à 2500 embarcations actives en été à 15 h)
- ➤ Un chiffre qui plafonne depuis les comptages de 1995 et 2005

Les différentes composantes de la flotte sont :

- ➤ Flotte de plaisance : en période estivale, elle représente 96 % des navires du plan d'eau, et de 6 à 15 % de ces 96 % sont « actifs », c'est-à-dire ont quitté leur point d'attache durant les jours de comptage. 75 % sont à moteur (130 CV en moyenne)
- « Loisirs nautiques »: mosaïque d'activités : kitesurf, jet-ski, kayak, planche à voile
- > Ostréiculture : environ 370 navires, 700 ha de concessions
- ➤ **Pêche professionnelle**: 113 navires dont 80 intra-bassin, (pêche à pied, filets, verveux, dragues, palangres, casiers, balais)
- Navires de commerce / transport de passagers :

environ 70 navires

Les zones de fréquentation sont le secteur Arguin 29 % en Août, le secteur au Sud du Courbey entre La Vigne et la rade d'Eyrac 38 %, le secteur Ile aux oiseaux 16 %, le secteur Cœur de Bassin au Nord d'une ligne Les Jacquets-Gujan 17 %

Deux points de congestion apparaissent au plus fort de l'été:

le Banc d'Arguin avec un pic de 800 embarcations au mouillage et les Cabanes Tchanquées 700 arrivées d'embarcations en une journée.

M.G

ANDERNOS

La Chênaie du Coulin menacée par un projet immobilier

Entre le Cirès et le port ostréicole, existe un vaste espace naturel dénommé : Saint-Brice - Quinconces - Coulin - remarquable à la fois par sa variété paysagère (important massif boisé de feuillus, chênes Tauzin, et de pins - zones humides des anciens bassins piscicoles — espace littoral) et ses qualités écologiques (zones de protection de la flore et de la faune — zone Natura 2000).

Cette trame « verte » constitue une continuité écologique préservant la biodiversité.

Enfin, c'est un lieu de détente et de loisirs de pleine nature particulièrement apprécié des Andernosiens et des touristes.

Or, il se trouve que par délibération du 30/08/2009 le Conseil Municipal d'Andernos a décidé de vendre à un investisseur privé un terrain presque entièrement boisé de 3 ha de la forêt du Coulin, en prolongement de la RPA des Quinconces, pour y réaliser la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur un lot de 1 ha, ainsi qu'un projet immobilier encore non défini sur un deuxième lot de 2 ha.

Un tel projet aurait pour effet d'amputer le massif boisé du Coulin et de créer une enclave très dommageable pour la continuité écologique de cet espace naturel. Il se révèle d'ailleurs contraire aux principes de protection prescrits par la loi littorale et, plus récemment, par la Loi Grenelle-Environnement.

Au demeurant, on s'interroge sur le choix de ce site sensible et boisé de surcroît qui va à l'encontre de la sauvegarde du patrimoine naturel et paysager de la Commune, alors que d'autres solutions existent par ailleurs sur des terrains communaux.

C'est pourquoi ce projet a soulevé une large contestation parmi les défenseurs de l'environnement.

A ce titre, notre association des Amis du Littoral ainsi

que l'association Quinconces-Saint Brice se sont mobilisées pour dénoncer les conséquences irréversibles d'un tel projet en produisant le 26/10/2009 chacune un recours gracieux auprès du maire et un recours auprès du Préfet.

Elles ont également relayé leur désapprobation dans la presse et les médias (FR3).

Enfin, la population s'est associée à cette contestation par une pétition qui a recueilli 4000 signatures.

Ces recours ont été rejetés par le Maire et n'ont pas reçu de réponse du Préfet.

Le Maire a poursuivi son objectif en délivrant le 25/10/2010 le permis de construire de l'EHPAD.

Notre association a décidé de réagir en produisant un recours administratif auprès du Maire avec information du Sous-Préfet. L'association des Ouinconces est intervenue de la même manière.

Sans aucune réponse du Maire, nos deux associations sont prêtes à engager, de manière solidaire, un recours gracieux auprès du Tribunal Administratif.

Notre but sera de tout tenter pour sauvegarder ce vestige naturel encore intact, et faire valoir le bon sens du développement durable.

J.F P

Dates limites de réservation pour chaque visite 05 56 60 08 27

Visite du Centre de Tri Postal Cestas Avant le 25 février

> Visite à Malagar Avant le 25 avril

Visite du Château de Mongenan Avant le 18 juin

Sortie en car à Saintes Vendredi 22 juillet

Après deux sorties consécutives à découvrir des sites périgourdins, nous allons cette année prendre la direction de la Charente.

RDV: Esplanade Dartiguelongue à Arès à 6h45.

Départ à 7 heures vers Saintes, (Médiolanum), cité gallo-romaine dont les vestiges témoignent du prestige de la cité, peut-être la première capitale politique de la province d'Aquitaine.

Arrivée vers 10 heures, nous entrerons de plainpied dans le monde gallo-romain avec la visite de l'amphithéâtre du 1er siècle après J.C, puis le car nous amènera vers l'Arc de Germanicus, dédié à l'empereur Tibère, ancienne porte de la ville, actuellement en son centre.

Nous passerons de l'Antiquité, à la période médiévale avec la visite de l'Abbaye aux Dames, premier couvent de femmes en Saintonge. Créée au XIème siècle, Athénaïs de Montespan y a résidé au XVII ème siècle...

Déjeuner en ville, puis nous rejoindrons le port pour une promenade commentée d'une heure sur la Charente en gabare.

Nous retrouverons le car pour rejoindre le Haras National dédié à la conservation des races de chevaux de trait et de selle. Les races régionales sont présentes avec le baudet du Poitou et le trait poitevin. Dernière visite avant le départ pour Arès vers 17h30.

Arrivée à Arès vers 20 heures.

Toutes ces visites sont accompagnées d'un guide.

Tarif: 55 € adulte 50 € enfant

Date limite de réservation : 15 juillet

Acompte de 35 € à la réservation : BP 51 Arès ou Françoise Weeber, 12 avenue de la Gare, Arès.

Mardi 13h30	Jeudi 13h30
Port du Betey Andernos	Esplanade Dartiguelongue Arès
<u>1^{er} février</u>	24 février
le littoral d'Andernos et le	Visite du musée
bois du Coulin	océanographique d'Arcachon
	3.50 € pour groupe de 20 pers.
8 mars	<u>24 mars</u>
Visite du centre de Tri	
Postal à Cestas	Découverte de la Dune du Pyla
Rdv 9h30	avec M. Jean-Claude Riehl
Réserver avant le 25/02	
5 avril	21 avril
Visite de l'île de Malprat	
Rdv 8h45	Randonnée vers l'Herbe
Participation : 5 €	
<u>3 mai</u>	<u>26 mai</u>
Visite de Malagar	Randonnée
Réserver avant le 25/04	Du Truc Vert au Cap Ferret
Participation 5 €	-
<u>7 juin</u>	<u>23 juin</u>
Visite de la Bergerie	Visite du château de Mongenan
à Fargues St Hilaire	Dégustation gourmande
	Groupe + de 10 : 7 €
22 juillet	23 juillet à 15 heures
Sortie en car à Saintes	Conférence au Mille clubs
Rdv : 6h45	« L'espace peut-il encore faire
Départ : 7 heures	rêver ? »
Voir article page précédente	par M.Gérard Bréard

Les destinations annoncées peuvent être modifiées en raison des difficultés d'accès sur les sites

Cotisations annuelles

Membre	ındıvıduel	couple
Actif	12 €	18 €
Bienfaiteur	30 €	45 €

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'Assemblée Générale Règlement des cotisations à l'ordre des « Amis du Littoral Nord-Bassin » BP 51 ARES 33740

Nom	Prénom
Adresse	
Téléphone	E-Mail
Signature	Date